



Emilie BONNIVARD

Députée de la Savoie
Membre de la Commission des Finances
Rapporteuse spéciale du Budget du Tourisme
Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes

Madame Elisabeth BORNE
Première Ministre
HOTEL DE MATIGNON
57 rue de Varenne
75700 PARIS

Paris, le 12 septembre 2023

EB/CG/XVI-IX--46

Madame la Première Ministre,

Après plus de 20 ans de politique nationale censée rendre compatibles l'élevage et les loups sur le territoire national, nous sommes forcés de constater son échec. Si la sauvegarde de l'espèce lupine a parfaitement fonctionné grâce à une protection stricte des loups imposée par la Convention de Berne du 19 septembre 1979 et la Directive Habitats du 21 mai 1992 (92/43/CEE) (1 104 loups réestimés sur le territoire national), les attaques sur les troupeaux et le nombre d'animaux d'élevage tués chaque année par les loups ont explosé, tout comme le budget et les moyens alloués par l'Union européenne et l'Etat (donc par le contribuable), censés pourtant permettre de diminuer drastiquement ces attaques.

Depuis 25 ans les éleveurs des Alpes tout d'abord et désormais de toutes les zones montagneuses et d'élevage même de plaine, subissent, dans leur quotidien, dans leur activité, dans leur vie de famille les effets extrêmement violents de cette politique. Ils ne se sentent pas protégés par l'Etat et leur défiance à l'égard de l'Union européenne ne cesse de grandir. **Qui accepterait qu'une politique publique prévoie la destruction chaque année de votre travail, sous prétexte que l'on indemnise vos pertes, plus encore quand les pertes relèvent du vivant ?**

En 12 ans, le nombre de loups a été multiplié pratiquement par 6. Nous sommes passés de 194 loups estimés en 2009 à 1 104 loups estimés en 2022. Le nombre d'attaques sur les troupeaux est passé de 984 en 2010 à 4 181 en 2022, soit une augmentation de +325 % ! Le nombre d'animaux tués a quant à lui suivi cette tendance et a été multiplié par 3 sur la même période : soit 4 200 animaux tués en 2010, à 12 526 animaux victimes en 2022. L'expansion géographique de l'espèce lupine s'accompagne inexorablement de l'extension des attaques sur le territoire national. En 2009, 12 départements étaient concernés par la prédation, contre 53 départements en 2022, soit une multiplication par un facteur de plus de 4 en 12 ans. L'argent public consacré à cette politique ne cesse de grimper, alors que les résultats sont loin d'être au rendez-vous : en 2020, les dépenses publiques représentaient environ 56,02 millions d'euros et près de 60 millions en 2022. A titre d'exemple, le coût des mesures de protection est passé de 6,2 millions d'euros en 2010 à près de 30 millions en 2020, soit une progression de 400 % en 10 ans.

... / ...

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. L'échec est là, avec de plus en plus d'attaques sur les bovins et les équins, en plus des ovins et des caprins. Toutefois, nous tenons à souligner que la situation aurait été bien pire sans les mesures de protection, sans les indemnisations, sans l'engagement des agriculteurs, des lieutenants de louveterie, des chasseurs, sans les moyens engagés par les collectivités locales, et enfin sans les services de l'Etat qui, sur le terrain, font leur maximum pour faciliter la vie des éleveurs, mais sont fortement contraints par une législation totalement dépassée. En outre, les heurts ne cessent de se multiplier relativement au partage de l'espace en montagne. Le déploiement de chiens de protection, encouragé par l'Etat, s'accompagne de vraies difficultés pour les éleveurs, les Maires, les randonneurs et pour les habitants des villages. Si la présence de ces chiens est absolument nécessaire, elle est difficilement compatible avec les activités touristiques et la vie au cœur des villages.

Il semblerait que la Présidente de la Commission européenne commence à prendre conscience de la gravité de la situation. L'évaluation du nombre de loups sur le territoire national fait l'objet, vous le savez, d'une contestation importante.

Alors que nous nous apprêtons à connaître le futur Plan national Loup et activités d'élevage, il est urgent Madame la Première Ministre de changer de paradigme sur cette question. Nous ne pouvons pas continuer avec une politique inadaptée qui conduit à une dégradation profonde des activités d'élevage, à la détresse des éleveurs, à la dégradation de la biodiversité dans nos alpages et à une explosion des coûts publics de gestion sans résultat probant, malgré les efforts de tous.

Nous devons impérativement passer d'un plan de gestion à un plan de régulation des loups. Il n'est plus possible d'accepter une politique publique qui impose d'avoir été attaqué avant de pouvoir se défendre. Ce point est central. Il impose que l'Etat français s'engage avec vigueur auprès de la Commission européenne pour obtenir des données claires sur les objectifs européens en termes de nombre de loups, et une modification du classement du Loup de la Convention de Berne et de la Directive Habitats. **Il est essentiel que le politique reprenne la main sur ce dossier.** Nous ne pouvons plus attendre. Si les mesures de protection doivent continuer à être déployées (présence humaine, chiens de protection, parcs, etc.), l'expérience nous montre malheureusement qu'elles ne permettent pas de faire diminuer drastiquement les attaques, sans parler de la situation des zones difficilement protégeables.

La priorité est donc de permettre aux éleveurs de pouvoir systématiquement protéger leurs troupeaux, avec les lieutenants de louveterie, les chasseurs, par des tirs de défense et de donner à ces tirs les moyens techniques d'être opérants en termes de prélèvement. Il est primordial aussi, sur les massifs les plus prédatés, de pouvoir entamer un plan de régulation par des tirs de prélèvements, comme nous le faisons avec la majorité des autres espèces sauvages (sangliers, etc.).

De nombreuses autres mesures sont à déployer visant à passer d'une politique de gestion à une politique de régulation (matériel adapté, indemnisation des lieutenants de louveterie, etc.). Il ne s'agit en rien de ne pas permettre à l'espèce lupine d'assurer sa conservation, mais il s'agit de rétablir un équilibre aujourd'hui totalement perdu.

De nombreux autres points ont été proposés par les représentants agricoles au Groupe national Loup, mais ce point est prioritaire et le préalable, à notre sens, à tout nouveau Plan national Loup et activités d'élevage.

Je vous prie de croire, Madame la Première Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Emilie BONNIVARD

Liste des cosignataires

- **Olivier MARLEIX, Député de l'Eure-et-Loir, Président du Groupe Les Républicains à l'Assemblée nationale**
- **Vincent ROLLAND, Député de la Savoie**
- **Eric CIOTTI, Député des Alpes-Maritimes, Président des Républicains**
- **Hubert BRIGAND, Député de la Côte d'Or**
- **Stéphane VIRY, Député des Vosges**
- **Jean-Yves BONY, Député du Cantal**
- **Nicolas RAY, Député de l'Allier**
- **Valérie BAZIN-MALGRAS, Députée de l'Aube**
- **Anne-Laure BLIN, Députée du Maine-et-Loire**
- **Jean-Luc BOURGEAUX, Député d'Ille-et-Vilaine**
- **Mansour KAMARDINE, Député de Mayotte**
- **Yannick NEUDER, Député de l'Isère**
- **Fabrice BRUN, Député de l'Ardèche**
- **Thibault BAZIN, Député de Meurthe-et-Moselle**
- **Justine GRUET, Députée du Jura**
- **Nicolas FORISSIER, Député de l'Indre**
- **Marc LE FUR, Député des Côtes-d'Armor**
- **Raphaël SCHELLENBERGER, Député du Haut-Rhin**
- **Vincent DESCOEUR, Député du Cantal**
- **Pierre CORDIER, Député des Ardennes**
- **Dino CINIERI, Député de la Loire**
- **Virginie DUBY-MULLER, Députée de la Haute-Savoie**
- **Francis DUBOIS, Député de Corrèze**
- **Victor HABERT-DASSAULT, Député de l'Oise**
- **Jean-Pierre TAITE, Député de la Loire**
- **Josiane CORNELOUP, Députée de Saône-et-Loire**
- **Isabelle VALENTIN, Députée de la Haute-Loire**
- **Annie GENEVAR, Députée du Doubs**
- **Jean-Pierre VIGIER, Député de la Haute-Loire**
- **Marie-Christine DALLOZ, Députée du Jura**
- **Julien DIVE, Député de l'Aisne**
- **Christelle PETEX-LEVET, Députée de la Haute-Savoie**
- **Maxime MINOT, Député de l'Oise**
- **Véronique LOUWAGIE, Députée de l'Orne**
- **Alexandre PORTIER, Député du Rhône**
- **Emmanuelle ANTHOINE, Députée de la Drôme**